



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis n° 12/18

« Demande d'un crédit de CHF 40'000.- pour l'installation de 7 équipements de sport extérieurs »

Au Conseil communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis 12/18 s'est réunie le 19.11.2018 à 20h15 à la Maison des Crêtes dans la composition suivante :

Présidente : Madame Madeleine Grzelak-Guidon

Membres : Mesdames Ghislaine Devaud
Cristina Moriyama Swan

Monsieur Jacques Equey

Rapporteur : Monsieur Stefano Spaccapietra

La Municipalité était représentée par Cécile Theumann, municipale. La Commission la remercie pour sa disponibilité et ses explications.

Préambule :

En premier lieu, la commission procède à la désignation de sa présidente et du rapporteur.

Ensuite, Mme Theumann fait part de l'existence d'erreurs dans la présentation des coûts à la page 8. D'une part, si les trois premières lignes portent bien des chiffres HT, les deux lignes qui suivent (coaching et flyers) portent des chiffres TTC. Ceci fait que le montant cité pour la TVA est faux. D'autre part, le montant porté comme total HT est faux (erreur du fournisseur).

Mme Theumann présente ses excuses pour ne pas avoir vérifié ces chiffres avant de proposer le préavis. Après discussion, il est convenu que Mme Theumann préparera un document visant à rétablir la vérité des chiffres et en assurera la diffusion aux membres du Conseil Communal.

Il est remarqué que la correction des chiffres ne devrait pas changer le montant total du projet (CHF 40'000) car l'arrondi introduit à la fin des calculs peut absorber une modification marginale des chiffres en jeu.

Introduction :

Sur demande de la Présidente, Mme Theumann rappelle la genèse du projet. C'est la réflexion volontariste d'un groupe de 5-6 conseillers communaux qui a conduit à la formulation d'un premier projet d'installation à St Sulpice d'équipements dits de gymnastique extérieure. L'objectif de ce travail était de contribuer à la promotion d'activités physiques aujourd'hui largement reconnues comme contribution majeure au maintien de la population dans un état de santé satisfaisant.

Ce projet a été soumis à Mme Theumann pour considération.

L'étape suivante, menée par la municipale, a été une enquête de satisfaction. Pour cela environ 250 exemplaires d'un questionnaire ad hoc ont été distribués aux Serpelious lors de manifestations publiques dans le village (questionnaires papier) ou via diffusion par courriel. Le taux de réponse a été impressionnant puisqu'il a atteint 46% ! 48% des réponses ont exprimé la satisfaction de la population, satisfaction accompagnée d'un nombre considérable de commentaires pour une amélioration de l'offre.

Analyse du préavis :

De nombreuses questions ont été ensuite posées à Mme Theumann.

A savoir, quels sont les objectifs du projet et quelles sont les priorités ? Quel est le public visé ? A cette question Mme Theumann répond qu'il s'agit prioritairement d'élaborer une offre pour les familles et les adultes et que l'installation de ces équipements aidera la commune à renouveler l'obtention du label "Commune Santé" pour l'obtention duquel la municipalité a déposé un dossier qui est en cours d'analyse. Toutefois, il convient de souligner que le renouvellement de ce label ne dépend pas de la réalisation de ce projet.

D'autres questions ont visé à élucider comment plusieurs données présentées dans le préavis ont été obtenues, car cela conditionne comment il faudrait interpréter ces chiffres. Par exemple, que signifie « 48% de la population souhaitait l'implantation d'une telle structure » ? Mme Theumann nous informe que ce chiffre de 48% se base sur l'avis de 240 personnes. Le 48% représente donc 116 personnes.

D'autres questions ont porté sur l'évaluation du résultat obtenu par les communes qui ont déjà implanté ce genre d'équipements. A ce sujet Mme Theumann répond qu'il n'y a aucune étude d'évaluation sur l'usage des équipements, ou sur l'impact de ce type d'installation, notamment l'augmentation de l'activité physique auprès du public cible. La seule source d'information sur la satisfaction des équipements a été fournie par le fournisseur qui avance un taux de satisfaction de 85% des communes en s'appuyant sur des observations et non pas sur des analyses objectives.

Selon la commission, l'idée d'un "parcours" est intéressante mais elle a besoin d'être approfondie dans son concept et dans l'évaluation de son intérêt pour qu'il soit cohérent avec ce qui est proposé.

Le choix des sites proposés (Débarcadère, Pierrette, Russel) et de l'emplacement exact des équipements dans ces sites a fait l'objet de beaucoup de critiques.

Dans le préavis, il manque les informations précises que contiendrait le panneau d'information installé au Débarcadère. Les autres sites n'auraient pas de panneau d'information. Il est très important que la population soit bien informée de la façon correcte d'utiliser ces équipements pour éviter tout accident. Mme Theumann précise que, au delà de l'unique panneau d'information prévu au projet, l'information au public fera appel à l'utilisation de flyers qui seront distribués par un tout ménage et qui seront à disposition des services tels que les cabinets de physiothérapies... et pourraient être inclus dans un "welcome pack" mis à disposition chez les commerçants. De plus, des séances de coaching seront organisées à plusieurs reprises en collaboration avec Access Physio à St Sulpice.

Une maintenance annuelle des équipements est assurée ad aeternam par le fournisseur.

Les équipements pourront être déplacés si besoin est.

La commission n'ayant plus de questions urgentes pour Mme Theumann, celle-ci se retire avec les remerciements de la commission.

Discussion en commission :

Mme la Présidente lance un tour de table pour que chaque membre de la commission puisse donner son avis.

La discussion fut très riche, fort animée et intéressante, avec des points de vue et des avis différents sur certains sujets spécifiques. Il n'est pas possible d'en donner ici un compte-rendu détaillé.

Le résultat essentiel a été que, par 4 voix pour et 1 voix contre, la commission a décidé de refuser le préavis dans sa forme actuelle et de demander une nouvelle étude qui permettrait de discuter à fond de nombreux points critiques, dont :

- une justification claire des objectifs du projet s'accompagnant d'une identification des besoins concrets, des moyens d'évaluation et des priorités éventuelles
- une validation des objectifs par des moyens statistiques plus fiables menant à des résultats plus représentatifs
- un choix des sites d'installation mieux argumenté et basé sur des critères validés par un large consensus. La commission se prononce pour une installation en priorité au Laviau, sur l'espace vert public entre la station de pompage et le lac (parcelle DP59). La commission n'est pas opposée à une deuxième installation au Parc du Russel. Elle pense que dans un premier temps ces deux sites peuvent suffire.
- un choix des équipements à installer appuyé par des avis d'experts indépendants (notamment des physiothérapeutes et des médecins)
- une approche plus complète et moins onéreuse pour la pose de panneaux d'information/explication concernant les équipements et leur usage.

Conclusions :

La Commission recommande à la majorité de 4 voix contre 1 le refus du préavis n° 12/18.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n°12/18
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

de refuser le préavis municipal n° 12/18.

Au nom de la Commission

La Présidente


Madeleine Grzelak-Guidon

Le Rapporteur


Stefano Spaccapietra

Saint-Sulpice, le 23 novembre 2018